

Conditions Générales de Vente

Art.1 Généralités

Nos prestations sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat.

La personne faisant appel à nos prestations accepte et sans réserve l'intégralité des clauses et conditions des présentes sans lesquelles la prestation n'aurait pas eu lieu.

Art.2 Modalités et délais d'interventions

SERVICES PLUS intervient aux jours et heures convenus avec le Client. L'intervention a une durée minimale de 2 heures si vous habitez à moins de 15KM d'une grande ville (Besançon, Belfort, Mulhouse Colmar Strasbourg)

Et 3 heures si vous habitez au-delà de cette zone. Une intervention effectuée un dimanche ou jour férié sera majorée de 100%.

En cas d'annulation par le client d'une prestation programmée moins de 24 heures avant l'heure prévue d'intervention, celle-ci sera facturée dans son intégralité, sauf cas de force majeure. Si l'annulation intervient plus de 24H avant l'heure prévue d'intervention, la prestation sera annulée sans frais.

Art.3 Durée - Résiliation

Le présent abonnement est fixé pour une durée indéterminée. Il peut être résilié à tout moment, par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception parvenu à SERVICES PLUS, le préavis à observer est fixé à 1 mois. Tout mois entamé restant effectif.

Cette modalité ne s'applique pas à la prestation « Homme toutes Mains », car conformément à la législation, celle-ci ne peut être vendue que dans le cadre d'un abonnement, le contrat pouvant être résilié avec un préavis de 2 mois.

Art.4 Paiement

Les prestations sont facturées au tarif en vigueur à la date de la réalisation de la prestation. Ce tarif est susceptible d'évoluer à tout moment notamment en cas d'évolution de la législation sociale ou fiscale, SERVICES PLUS, s'engage à en informer le Client le plus rapidement possible.

Le règlement pourra être fait :

*par chèque à l'ordre de SERVICES PLUS

*par chèque EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

*par prélèvement automatique

La tarification des services proposés par SERVICES PLUS s'entend toutes taxes et frais compris à l'exclusion des frais de déplacement éventuels de l'intervenant pendant sa prestation. Ces frais sont calculés en fonction de la situation géographique du Client et lui seront communiqués lors de la passation de la commande.

Les prestations sont facturées sur la base d'un relevé signé par le Client. Tout demi-heure commencée est due.

Art.5 Fourniture du matériel et produit d'entretien

Le matériel ainsi que les produits d'entretien indispensables à l'exécution des services sollicités auprès de SERVICES PLUS sont exclusivement fournis par le Client. Celui-ci s'engage à fournir des matériels et des produits conformes à la législation en vigueur et les conserver dans leur conditionnement d'origine afin que le prestataire puisse consulter les indications et précautions d'emploi.

Art.6 Responsabilité- Assurance

SERVICES PLUS déclare être assuré pour les dommages causés par ses salariés au domicile du Client. Toutefois SERVICES PLUS ne pourra être tenu responsable du préjudice causé par la défectuosité du matériel ou des produits d'entretien fournis par le Client. L'initiative de location de matériel et les frais s'y afférents restent à la charge exclusive du client.

Art.7 Agrément et attestation fiscale

SERVICES PLUS entreprise agréée, s'engage à fournir une attestation fiscale à chacun de ses Clients pour que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôts telle que définie dans l'article 199 Sexdecies du Code Général des impôts (50% du coût total des services facturés)

Art.8 Confidentialité

Les informations fournies par le Client étant strictement confidentielles, SERVICES PLUS s'engage à ne les transmettre à aucun tiers.

Art.9 Cas de force majeure

Tout cas de grève, maladie du personnel, grève des moyens de transport est défini comme cas de force majeure.

Art.10 Engagement du Client

Le Client certifie avoir contracté les assurances légales quant à son domicile et sa responsabilité civile.

Le Client est responsable du paiement de la totalité des sommes dues au titre à son contrat ou des prestations express.

Le Client s'engage à fournir du matériel et des produits en bon état et conformes aux normes en vigueur.

Le Client s'interdit d'employer de manière directe ou indirecte tout salarié qui lui aura été proposé. Interdiction limitée à un an à compter du règlement de la dernière facture établie par la société.

Art.11 Engagement SERVICES PLUS

Dans le cas où le Client ne serait pas satisfait de la prestation réalisée, celle-ci serait soit refaite, soit remboursée, selon le choix de SERVICES PLUS. Toute réclamation doit être signalée immédiatement par le Client au plus tard 24 heures suivant la prestation.

SERVICES PLUS à besoin d'un délai de 48H pour la mise en place du personnel et la réalisation de la prestation demandée.

SERVICES PLUS ne peut engager sa responsabilité dans les cas suivants :

- fausses informations fournies par le Client
- usure normale du matériel et produits d'entretien
- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence française
- pour des prestations effectuées à la demande, mais non prévues par SERVICES PLUS.